

COMMISSION D'INSCRIPTION AU TABLEAU

DOSSIER RENOUELEMENT D'INSCRIPTION

SECTION : SOCIETES D'EXPERTISE COMPTABLE

A FOURNIR
1. Nouveaux statuts de la Société d'Expertise Comptable en cas de modification (1)
2. Acte notarié de répartition des parts ou actions composant le capital social (2)
3. Copie du nouveau RCCM
4. Copie certifiée conforme de l'Agrément CEMAC des nouveaux Actionnaires ou Associés Experts Comptables et des nouveaux Dirigeants
5. Extrait du Casier Judiciaire datant de moins de 03 mois du ou des Experts-comptables exerçant au sein de la société
6. Attestation d'assurance professionnelle ou responsabilité Civile pour l'exercice 2022
7. Justificatif du siège social du cabinet et plan de localisation du lieu d'exercice de la profession en cas de changement d'adresse
8. Copie certifiée conforme de la pièce nationale d'identité ou passeport des nouveaux Associés ou Actionnaires et nouveaux dirigeants
9. Copie certifiée conforme du Certificat de résidence au Congo (au moins 1 an) pour les Associés ou Actionnaires étrangers (CEMAC ou hors CEMAC)
10. Certificat de non faillite
11. Certificat de moralité fiscale 2020
12. Preuves de Paiement du droit d'Adhésion et des cotisations 2020 et 2021

(1) L'exercice de l'activité au nom de toute société Unipersonnelle ou Pluripersonnelle non agréée CEMAC est interdite

(2) Les Associés ou Actionnaires doivent s'immatriculer dans la section des Professionnels Libéraux.